# Ville de Riorges

# Délibération du conseil municipal du 25 septembre 2014 3.6

## CADRE DE VIE-COMMERCE-ARTISANAT-

## DEVELOPPEMENT DURABLE

#### QUALITE ET PRIX DU SERVICE PUBLIC

#### DE COLLECTE DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

#### RAPPORT D'ACTIVITES 2013

Alain CHAUDAGNE, adjoint délégué en matière de défense et accessibilité, expose à l'assemblée :

**"**Le décret n° 2000-404 du 11 mai 2000 prévoit notamment que le maire présente au conseil municipal, un rapport annuel sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets.

Lorsque –et c'est le cas de Riorges– la compétence en matière d'élimination des déchets ménagers et assimilés a été transférée à un établissement public de coopération intercommunale, le contenu du rapport sur la qualité et le prix du service est intégré dans le rapport prévu à l'article L 5211-39 du code général des collectivités territoriales. Cette dernière disposition concerne le rapport retraçant l'activité de l'établissement que le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année avant le 30 septembre au maire de chaque commune membre.

Le rapport sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets pour l'année 2013 étant établi, il peut être communiqué à l'assemblée.

Ce rapport prend en compte la population issue du dernier recensement (INSEE 2013), soit 101 405 habitants pour le territoire de Roannais Agglomération qui comprend, depuis le 1er janvier 2013, 40 communes, pour une superficie de 696 km².

Inscrites dans une démarche mondiale de protection de l'environnement, traduite en France par le Grenelle de l'Environnement, les grandes activités du service sont :

- collecter les matières ;

- les acheminer vers des points de captage définis ;

- prévenir la production de déchets ;

- favoriser le tri sélectif.

La collecte des déchets ménagers et assimilés s'effectue selon deux modes opératoires :

* + - la collecte en porte à porte (ordures ménagères, cartons des commerçants) ;
    - l'apport volontaire :

- collecte sélective du verre, du papier et des emballages

- déchèteries (au nombre de quatre, sur Roanne, Riorges, Pouilly-les-Nonains et La Pacaudière).

Toutes ces activités sont effectuées en régie directe sur six communes (Roanne, Riorges, Villerest, Mably, Commelle Vernay et Le Coteau) et pour les 34 autres communes par des prestataires privés.

Le service est doté :

* d'un centre technique ;
* de quatre déchèteries ;
* de 22 778 bacs à ordures ménagères ;
* de 280 points d'apport volontaire (verre, papier, emballages…).
* d'un parc de véhicules et matériels pour la régie.

Les fréquences de collecte sont les suivantes :

* 2 collectes par semaine pour les secteurs du centre ville ou particulièrement dense ;
* 1 collecte par semaine pour les secteurs de type pavillonnaire ;
* 1 ou 0,5 collecte par semaine pour le rural dispersé.

Depuis le 2 juillet 2012, la tournée mensuelle de collecte des encombrants sur les six communes de l'ex Grand Roanne Agglomération a été remplacée par un service de ramassage sur appel gratuit, en faveur du réemploi et de l'insertion professionnelle. Ce service a été confié à la société C3R (Collecte Réemploi et Recyclage en Roannais), société coopérative d'intérêt collectif.

Synthèse des tonnages 2012/2013

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
|  | **Type de déchets collectés** | **Tonnages 2012** | **Tonnages 2013** | **Evolution** |
| **PORTE A PORTE** | Ordures ménagères | 24 587,60 | 23 996,62 | - 2 % |
| Encombrants | 402,16 | 0 | - 100 % |
| Cartons des commerçants | 286,18 | 288,18 | 1 % |
| **APPORT VOLONTAIRE** | Déchèteries | 20 164,18 | 20 857,31 | 3 % |
| *Déchèteries (valorisés)* | *14 225,10* | *15 007,84* | *6 %* |
| *Déchèteries (encombrants non recyclables)* | *4 308,80* | *4 121,86* | *- 4 %* |
| *Déchèteries (inertes)* | *5 939,08* | *5 849,47* | *- 2 %* |
| Collecte sélective | *6 799,81* | *6 692,40* | *- 2 %* |
|  | **TOTAL COLLECTES** | **52 239,93** | **51 834,51** | **0,78 %** |
|  | ***TOTAL hors inertes*** | ***46 300,85*** | ***45 985,04*** | ***- 0,7 %*** |

Les tonnages représentent 512,51 kg/an/habitant (total collecté par rapport à la population concernée y compris inertes).

Globalement, les tonnages issus de la collecte sélective baissent de 1,3 % :

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
|  | **Tonnes collectées 2012** | **Tonnes collectées 2013** | **Evolution** |
| Emballages | 1 158 | 1 172 | + 1 % |
| Papier | 2 755 | 2 611 | - 5 % |
| Verre | 2 886 | 2 889 | + 0,1 % |
| **Total** | **6 799** | **6 672** | **- 1,3 %** |

Avec un total de 15 817 tonnes, le tonnage recyclé (hors inertes) représente 43 % en 2013.

Pour information, le taux de recyclage était de :

- 36,5 % en 2009

- 36,6 % en 2010

- 36,2 % en 2011

- 42,0 % en 2012.

Au cours de l'année 2013, une campagne de sensibilisation à la prévention de la production et au tri des déchets a été entreprise :

* sensibilisation du grand public lors de diverses manifestations (fête du climat à Roanne, les Mystères de l'eau à St-André d'Apchon, Tous au jardin à St-Jean-St-Maurice, fête des fleurs à Riorges, Marché de l'écureuil à Villerest…) ;
* sensibilisation du public scolaire (61 animations réalisées en milieu scolaire, centre social, centre de loisirs) ; plus de 1 390 élèves primaires, collégiens et lycéens ont été sensibilisés à la prévention des déchets ;
* sensibilisation des publics spécifiques (parents et personnel crèche "les P'tits Mikeys à Riorges…).

Des actions emblématiques nationales ont également été menées sur la sensibilisation au compostage domestique, collectif, et la distribution de compost en déchèteries.

Une opération de lutte contre le gaspillage alimentaire a par ailleurs été organisée au lycée Albert Thomas (450 personnes sensibilisées).

Les objectifs Grenelle consistent en la réduction de la production annuelle d'ordures ménagères résiduelles de 5 kg/hab/an pendant cinq ans.

Pour 2013, sur la base de 68 858 habitants, la réduction de la production d'ordures ménagères sur le territoire de l'ex Grand Roanne Agglomération est de – 23 kg/hab. Depuis la signature en 2009 du programme local de la prévention de la production de déchets du Grand Roanne, le tonnage d'ordures ménagères + collecte sélective a baissé de 9,4 %.

Rappel de l'objectif : - 7 % en 2014.

**Eléments financiers**

Pour l'année 2013, les charges se sont élevées à 10 305 500 € TTC, soit 101 € par habitant.

Les produits se sont élevés à 1 635 000 € TTC (16 €/habitant). Ils représentent 17 % des charges du service (en Rhône-Alpes, la moyenne est de 15 %).

La redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM) est mise en place sur le territoire de l'ex communauté de communes du Pays de Perreux et celui du Pays de La Pacaudière. Le reste du territoire de Roannais Agglomération est à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM).

La REOM a représenté 815 000 € en 2013 et la TEOM 9 000 000 €.

L'objectif global de Roannais Agglomération est de réussir à harmoniser l'exercice et le financement de la compétence "déchets" en tenant compte des sujétions réglementaires, calendaires et financières. L'enjeu stratégique est de tendre vers une qualité de service identique sur l'ensemble du territoire avec une contrainte forte de maîtrise des coûts et d'équilibre budgétaire. Une étude est engagée avec un cabinet conseil qui rend compte au groupe de travail "fiscalité" pour mener à bien cette réflexion.**"**

Vu la loi du 2 février 1995 dite "loi Barnier" ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2224-5 et L 2225-5 ;

Le conseil municipal donne acte de la présentation de ce rapport.